



Bourse Erasmus+ - Année 2022-2023.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les étudiants effectuant un stage en entreprise d'une durée minimale de deux mois au sein d'un pays de la communauté Européenne et éligibles à la bourse Erasmus, percevront un montant de :

- 491 €/mois pour les stages accomplis dans un pays du groupe 1 ou au Royaume-Uni ;
- 441 €/mois pour les stages accomplis dans un pays du groupe 2 ;

Décision prise par
La commission Erasmus du lycée Guy Mollet
Réunie le 6 avril 2023.